



INFORMATIONS
SÉCURITÉ PATIENTS

INFORMATION TRANSMISE SOUS L'AUTORITE DE L'ANSM

Lettre aux professionnels de santé

Le 13 mai 2026

Objet : Rupture TENORMINE 5 mg/10 ml, solution injectable IV en ampoule (CIP : 34009 327 483 8 9)

Information destinée aux pharmaciens hospitaliers

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de la situation de rupture pour la spécialité TENORMINE 5 mg/10 ml, solution injectable IV en ampoule, ainsi nous ne sommes plus en mesure de traiter vos commandes de manière habituelle.

Etant donné la situation de tension pour ce produit, veuillez être informés qu'un stock de dépannage a été mise en place dont voici les modalités de gestion :

- Le stock restant est désormais dédié aux commandes à caractère d'urgence, merci de nous communiquer le contexte de toute commande,
- Les modalités de commande restent inchangées :
 - o Pour les commandes Hôpitaux France
 - Par Fax au 04 73 69 89 44 ou 43
 - Par e-mail : commande_adv@movianto.com
 - Portail Santé Hôpital Hospit@lis : **Code Robot 611**
 - o Pour les commandes Hôpitaux DROM COM
 - Par téléphone : 04 73 69 28 28
 - Par Fax : 04 73 69 89 47
 - Par e-mail : commande_export@movianto.com

D'après les informations communiquées par le titulaire de l'AMM (ATNAHS PHARMA NETHERLANDS B.V.) une remise à disposition normale est envisagée pour Décembre 2026. Veuillez noter que le titulaire de l'AMM recherche activement des solutions alternatives afin de permettre une remise à disposition plus rapide de cette spécialité ou d'une alternative thérapeutique.

Pour toute demande d'information médicale ou déclaration d'effet indésirable, vous pouvez contacter Centre Spécialités Pharmaceutiques :

Mail : infomed_pv@movianto.com
Tel : 01.47.04.80.46

Nous sommes conscients des désagréments causés par cette situation et mettons tout en œuvre afin d'apporter une solution dans les meilleurs délais. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que nous serons en mesure de reprendre un approvisionnement normal.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère, en l'assurance de notre considération la meilleure.

Marie PAGES
Pharmacien Responsable

Déclaration des effets indésirables

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre centre régional de pharmacovigilance ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr>.

Pour plus d'information sur les médicaments, consultez ansm.sante.fr ou base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr.



Les informations complémentaires sont accessibles [sur le site de l'ANSM](#).